



Conseil Municipal
08/03/2024

Procès-verbal

Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni à 20 heures 30 le 08 Mars 2024, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FLORES, Maire.

Présents :

Jean-Louis FLORES
Thomas HAROUN
Michèle MARTIN
Bruno BARBÉ
Claudine DOMPS
Denis SAVOURÉ
William BELTOISE
Alexis LEBOUTEUX
Aurore MAUBAILLY
Katia VACHEROT

Absents excusés : Maria Dolorès GONÇALVES qui a donné procuration à Bruno BARBÉ
Mazid CALAS qui a donné procuration à Thomas HAROUN,
Marc GILLOT qui a donné procuration à Jean-Louis FLORES,
Marc DOMPS qui a donné procuration à Denis SAVOURÉ.
Christine BILLON qui a donné procuration à Claudine DOMPS.

Secrétaire de séance : William BELTOISE

La séance est ouverte à 20 h 40

Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2023

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour : *Autorisation donnée au Maire de déposer une DP pour les travaux de la salle*, après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal accepte l'ajout de cette délibération.

Sollicitation du fonds de concours 2023 auprès de la CART

Monsieur FLORES présente au Conseil Municipal le principe de la délibération.

En continuité de la nouvelle donne mise en place par Rambouillet Territoires dans son budget, à savoir une logique de solidarité financière entre l'agglomération et ses communes membres, un montant de 1,135 M€ par an a été attribué à l'ensemble des communes de Rambouillet Territoires.

Le montant est réparti ensuite en fonction de chacune des 36 communes au nombre d'habitants, soit pour la ville de Boenville le Gaillard en 2023, un montant de 8 668 €, qui est garanti tous les ans a minima et qui pourra éventuellement être réévalué à la hausse en fonction de la dynamique de développement économique de Rambouillet Territoires.

Il précise que l'agglomération n'a pas à juger sur le fond, les demandes des communes. Chaque commune demandera exactement ce qu'elle souhaite. Un règlement d'intervention sert juste à vérifier que le plafond de 80 % de subventions n'est pas atteint et que le reste à charge communal est égal au minimum au montant versé par l'agglomération à la commune.

Monsieur FLORES propose au Conseil Municipal de solliciter ce fond de concours pour l'exercice 2023 pour la réalisation des travaux suivant :

- **Travaux de rénovation de la salle polyvalente pour un montant TTC de 29 175,74 €** (Installation de

volet roulant 8 516,54 € et ravalement de la façade du bâtiment 20 659,20 €)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter ce fond de concours.

Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation de deux tables de ping-pong au terrain multisport :

Affaire suivie par : Thomas HAROUN

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU les aménagements existants sur la commune,

VU l'activité de ping-pong proposé aux Boinvillois,

Il a été annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le programme des équipements sportifs de proximité visant à accompagner le développement de 5 000 terrains de sports d'ici 2024.

Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 a ainsi été mise en place pour ce programme dont le déploiement a été confié à l'Agence Nationale du Sport (ANS) à destination des collectivités et des associations à vocation sportive.

Le programme finance des projets structurants et contribue ainsi à l'action de l'agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Il est proposé la création d'un espace sportif de proximité, situé au terrain multisport et espace loisirs à Bretonville,

La commune va déposer une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du dispositif d'aide « Plan 5 000 équipements de proximité » pour un montant de 6 035,34 € correspondant à 80 % des dépenses éligibles retenues pour cette opération, soit 7 543,80 € HT.

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de développer sa politique sportive à travers l'aménagement de son parc d'espaces sportifs de proximité en accès libre,

CONSIDÉRANT que l'Agence Nationale du Sport subventionne ce type d'opération dans le cadre du Dispositif d'aide « Plan 5 000 équipements de proximité »,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour l'installation de deux tables de ping-pong sur le terrain multisports de Bretonville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, ayant délégation en la matière, à solliciter l'Agence Nationale du Sport pour une subvention au titre du dispositif d'aide « Plan 5 000 équipements de proximité » et à signer tous documents s'y rapportant.

Motion de soutien au Département des Yvelines

« Notre Département est le partenaire incontournable des 259 communes Yvelinoises, au travers de ses compétences propres (routes, collèges, action sociale) mais aussi des subventions d'investissements qu'il accorde chaque année afin de maintenir la qualité de nos équipements et espaces publics (30 M€ par an), d'entretenir nos voiries (9M€ par an), de soutenir nos efforts de constructions de logement (14 M€ par an), nos projets de rénovations urbaines, (11M€ par an) ou bien encore nos maisons médicales(4 M€ par an).

Au total, ces subventions départementales-parmi les plus importantes de France-sont décisives car elles permettent dans un même mouvement d'augmenter la qualité de nos projets tout en limitant notre endettement.

Or le département des Yvelines, plus fortement encore que le reste du territoire national, et à l'instar des départements franciliens, traverse des difficultés financières d'une ampleur inédite.

Le retournement brutal et majeur du marché de l'immobilier (impactant les ressources prélevées sur les droits de mutation à titre onéreux-DMTO) et le ralentissement de la croissance française vont entraîner pour 2023, une perte de près de 140 millions d'euros pour les finances départementales des Yvelines, sans grand espoir que la situation ne s'améliore pour 2024.

Au-delà de ce choc conjoncturel, c'est le modèle économique même des départements qui est remis en cause : depuis 2015 l'état n'a cessé de lui imposer des dépenses obligatoires nouvelles (accueil des mineurs étrangers, financement du Ségur de la santé, revalorisation du point d'indice de la fonction publique...) et ce sans compensation financière adéquate. En parallèle, il a privé le département depuis 2020 de toute capacité fiscale : ses ressources sont désormais, à l'exception des DMTO totalement décorréélées des réalités économiques de nos territoires.

Les difficultés financières actuelles peuvent avoir un effet boule de neige majeur sur les aides importées à nos communes et porter préjudice tant aux Yvelinois dans leur vie quotidienne (éducation, transport, santé, environnement...) qu'au tissu économique local, in fine, à notre territoire tout entier.

En conséquence et face à cette situation, le conseil municipal De Boinville le Gaillard demande à l'Etat avec 1 abstention (Claudine DOMPS) :

-A court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois.

-A moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos pratiques démocratiques ;

-D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Par ailleurs le conseil municipal de Boinville le Gaillard,

-Affirme que le couple Département-Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien ;

-Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité ;

-Demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

Remboursement de frais :

Considérant que la commune ne dispose plus de carte achat,

Considérant que Monsieur FLORES Jean-Louis a dû avancer des frais pour la commune avec ses deniers personnels,

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de se faire rembourser les achats suivants :

<u>Achats Réalisés par :</u>	<u>Fournisseurs :</u>	<u>Objet de l'achat :</u>	<u>Montant :</u>
FLORES Jean-Louis	SUPER U Auneau	Essence Peugeot 108	50,01 €
FLORES Jean-Louis	ACRONIS	Antivirus (abonnement 12mois)	249,99 €

Les factures seront jointes à la présente délibération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement, par la commune des achats ci-dessus réalisés.

Approbation du règlement d'utilisation du terrain multisports

CONSIDÉRANT qu'il convient d'assurer le bon ordre et les meilleures conditions de sécurité pour l'utilisation des équipements mis à disposition du public au sein du terrain multisports,

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement d'utilisation du terrain multi sports, situé Rue de la Gobeline, Boinvillle le Gaillard,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier,

A l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement d'utilisation du terrain multi sports

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Monsieur FLORES indique que des portes vélos seront installés à l'entrée (intérieur) du terrain multisports. Rambouillet Territoires propose une dotation de porte vélo. La commune va postuler pour en avoir quelques un.

Marc DOMPS s'installe dans l'assemblée à 21h30 et prend part au vote à partir du point ci-dessous.

Approbation du règlement d'utilisation du Columbarium et Jardin du Souvenir :

Vu le Code Général des Collectivités Territoires,

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du columbarium / jardin du souvenir,
Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence ;

Monsieur le Maire donne lecture, au conseil municipal, du projet de règlement d'utilisation du columbarium et jardin du souvenir, situés dans le cimetière communal, chemin de la petite Remise à Boinvillle le Gaillard,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce dossier,

A l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement d'utilisation du columbarium et jardin du souvenir,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Désignation de nouveaux délégués au relais de l'égalité,

Vu la délibération n°30.2022 en date du 10 octobre 2022 relative à la participation à l'action « Elu.e.s Rural e.s Relais de l'Égalité » et de la désignation d'élus relais au sein du Conseil Municipal ,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués plus disponible pour répondre aux missions confiées, (Un élu en binôme en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain)

Considérant la candidature de Mme MAUBAILLY Aurore et Mme FLORES Claudine,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la désignation de ces nouveaux délégués,

Après en avoir délibéré à l'**unanimité** , le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Aurore MAUBAILLY comme « élu.e rural.e relais de l'Égalité » au sein du conseil municipal en binôme avec Claudine FLORES membre du CCAS.

Subvention Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) 2024 :

Monsieur le Maire après avoir présenté au Conseil Municipal les différents services proposés par l'ADMR de Saint Arnoult (l'association du service à domicile en l'occurrence les soins infirmiers à domicile) propose d'aider cette association en la subventionnant à hauteur de 615 € représentant 1€ / habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec une abstention (Aurore MAUBAILLY),

Décide d'attribuer une subvention de 615 € à cette association au titre de la participation 2024

Dit que cette somme sera imputée à l'article 65748 du BP 2024.

Demandes de subvention diverses :

Subvention Prévention routière 2024 :

La prévention routière sollicite la mairie pour un don afin de soutenir leur activité auprès des jeunes du Département.

Compte tenu de la participation régulière de l'association auprès de l'école du SIVOS à Boinville le Gaillard, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (William BELTOISE et Alexis LEBOUTEUX),

Décide d'approuver le versement de cette subvention d'un montant de 150 €.

Dit que celle-ci sera imputée à l'article 65748 du BP 2024.

Demande de sponsoring pour participation au 4L Trophy : (Pas de délibération)

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une demande, d'habitants de Boinville, concernant le sponsoring pour une participation au 4L Trophy.

Cette demande étant arrivée trop tardivement (19/01/2024) par rapport à la date de départ de la course (15/02/2024), la mairie ne peut y répondre favorablement.

Cependant, il est proposé à ces Boinvillois de renouveler cette demande en fin d'année afin d'organiser une présentation de cette course à l'ensemble du village, sous forme d'animation. La mairie pourrait alors financer cette présentation en guise de subvention.

Subvention aux restos du cœur les relais du cœur :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention des Resto du cœur les relais du cœur délégation des Yvelines.

En cette période de crise inflationniste, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir l'action des Restos du Cœur envers les plus défavorisés par le versement d'un don de 615 € représentant 1€ par habitant de Boinville le Gaillard.

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Alexis LEBOUTEUX) le Conseil Municipal :

- **décide** de verser un don de 615 € aux Restos du Cœur et inscrit cette dépense à l'article 65748 du BP2024 ;

Autorisation donnée au Maire de déposer une DP pour les travaux de la salle :

Vu les articles L 2121-29, L 2241-1 du CGCT et R 423-1 du code de l'urbanisme stipulant qu'un maire ne peut solliciter une autorisation d'urbanisme au nom de sa commune sans y avoir été autorisé par le conseil municipal,

Considérant les travaux prévus à la salle polyvalente soit l'installation de volets roulants et le ravalement de tout le bâtiment,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer auprès des services des Architectes des Bâtiments de France (ABF), une déclaration pour réaliser ces travaux.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le Conseil Municipal :

Autorise le Maire à déposer une déclaration préalable en vu des travaux d'installation de volets roulants et ravalement de la polyvalente.

Point Divers :

Travaux, subvention et inauguration de la place du monument aux morts :

Les travaux de réaménagement de la place du Monument aux morts sont presque terminés. Il restera la réfection du monument où la mairie est en attente d'une subvention de l'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants). Cette réfection aura pour but le nettoyage du monument et de retracer les dorures.

L'inauguration de cette place aura lieu le 08 mai 2024, il est demandé au Conseil Municipal de choisir entre deux invitation créées par Michèle MARTIN.

Il est également demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un choix de nom à donner à cette place. Le vote définitif, concernant ce choix de nom, sera effectué lors du prochain Conseil Municipal.

Travaux divers :

- La rénovation de l'éclairage public en LED touche à sa fin. L'ensemble du village est maintenant en éclairage LED.

- Il est prévu que le parking de la salle polyvalente soit remis au propre. Les trous seront rebouchés par de la grave puis une couche de gravillons sera étalée par dessus.

- Le mur en pierre de la place du monument aux morts entre la commune et des Boinvillois sera également terminé avant le 08 mai.

Hippodrome de Rambouillet : inscription prix de course de Boinville le Gaillard :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal du courrier reçu en Mairie provenant du Président de l'Hippodrome de Rambouillet.

Il est proposé à la commune de participer au prix de course de l'hippodrome en donnant à l'une d'elle le nom de la commune.

Le Conseil Municipal accepte de postuler pour une des dates proposées.

OSASC : Revalorisation de subvention :

Par courrier déposé en mairie, le Président de l'OSASC demande à ce que la subvention versée annuellement à l'association par la commune soit révisée en fonction de l'inflation.

Monsieur le Maire rappelle qu'historiquement les subventions sont attribuées à part égale aux associations de la commune.

Les montants de subventions aux associations seront débattus lors des prochaines commissions budget en vue de la préparation du Budget Primitif 2024.

Mutation agent communal vers le SIVOS :

L'agent technique pressenti pour passer agent du SIVOS n'a pas souhaité intégrer cette collectivité.

Il continue donc en tant qu'agent communal et est mis à disposition du SIVOS pour le transport scolaire et divers travaux techniques au sein des écoles et de la garderie.

Une refacturation de son temps passé pour le SIVOS est effectuée à chaque fin d'année.

Centre Opérationnel Bus TRANSDEV (COB) :

Situé sur le site des anciens AO et Dépan' 2000 le long de la RN191, un centre opération de bus est installé depuis quelques années déjà.

Dans le cadre de l'exploitation de la DSP30 dont Transdev est le délégataire pour le compte d'Ile de France Mobilités (IDFM), il est envisagé, à terme, sur ce terrain la création d'un centre opérationnel de bus. Afin d'assurer le démarrage d'exploitation de la DSP30, Transdev souhaite réaliser des travaux pour l'aménagement d'un dépôt de bus. Ces installations seront considérées comme installations d'intérêt collectif. Démolition des bâtiments existants, mise en place d'un bâtiment modulaire, création d'une zone de remisage temporaire pour bus composée de 49 aires de stockage. Son installation sur le site est prévue pour une durée inférieure à 24 mois et ne sera donc pas soumise à la réglementation thermique (de septembre 2023 à janvier 2025). Et à terme construction définitive de bâtiments (bureaux)

Démolition totale.

Il existe deux bâtiments regroupant des locaux industriels au centre de la propriété, deux maisons et un transformateur dans l'espace vert au Sud-Est pour une emprise au sol totale de 6554 m². Les cinq bâtiments seront démolis. Le sol sera stabilisé et gravillonné en lieu et place des bâtiments démolis.

Un premier projet de permis a été déposé en mairie le 09/06/2023

Ce Permis de Construire /Démolir a été refusé par la commune (Décision de refus le 20/10/2023) pour la raison qu'aucune sécurisation n'était proposée pour l'entrée et la sortie des bus sur la N191.

Suite à ce refus, une présentation de 3 nouveaux projets a été faite le 26/02/2024 en sous Préfecture de Rambouillet en présence de Transdev, les communes de Boinville le Gaillard, Allainville aux Bois, Paray Douville, Orsonville et Ablis, les services de l'état, de la DIRIF, du commandant de la gendarmerie de Rambouillet et de Rambouillet Territoires.

Le projet retenu est celui où les entrées et sorties vers sur la RN191 sont les plus sécurisées.

Rénovation de la maison communale :

La commune est en attente que le fond de réhabilitation logement soit acté par Rambouillet Territoires afin de pouvoir solliciter cette aide pour les travaux de rénovation. L'objectif est de rénover cette habitation dans le but de pouvoir la relouer.

Dépôt sauvage vers le Bréau sans Nappe :

Une mise au point a été faite concernant une publication sur les réseaux sociaux à la suite du dépôt sauvage début février.

Monsieur le Maire rappelle les faits, ce dépôt a eu lieu en fin de soirée début février en plein milieu d'une route.

Monsieur FLORES a alors été contacté par la gendarmerie vers 22h00, il s'est avéré que ce dépôt se situait sur la commune de Saint Martin de Bréthencourt. Le Maire de cette dernière est venu avec son tracteur et a repoussé au bord du champs les détrituts afin de libérer la route.

La gendarmerie a sollicité, sur réquisition, les images de la vidéoprotection de la commune de Boinville le Gaillard pour son enquête.

En parallèle une déferlante de message sur facebook a été constaté critiquant l'inaction de la commune. Ces déchets ne se trouvant pas sur la commune, il est difficilement envisageable d'intervenir sur le territoire voisin, bien que ceux-ci affectent les habitants du hameau du Bréau sans Nappe.

Dans le cas où ces publications seraient de plus en plus virulentes, à l'égard des élus de la commune, ceux ci se réservent le droit de déposer plainte.

Questions diverses :

Katia VACHEROT demande que les poteaux de bus soient posés rapidement, les trous étant réalisés depuis novembre.

Elle demande également que de la grave calcaire soit étalé au Bréau aux endroits où il y a des ornières.

Bruno BARBÉ répond que cette demande est bien prise en considération et qu'il sera demandé au service technique de réaliser rapidement ces travaux.

Claudine DOMPS demande qui aura la charge d'entretenir la nouvelle végétation sur la place du Monument aux morts.

Thomas HAROUN répond que le marché prévoit que l'entreprise qui est en charge de la création des espaces vert devra entretenir pendant 2 ans les nouvelles plantations de la place.

Claudine DOMPS demande si les toilettes présentes aux ateliers vers la salle du tennis de table peuvent être restaurées.

Jean-Louis FLORES répond que cela est prévu. Le Président de l'OSASC accompagné de d'autres bénévoles s'étaient portés volontaires pour réaliser cette réfection. Les matériaux seront achetés par la mairie.

Fin de la séance 23 h 45

Le Maire : Jean-Louis FLORES

Le secrétaire : William BELTOISE